



Protections acoustiques à **MONTOIR-DE-BRETAGNE**

N°1 - novembre 2017 - JOURNAL DU CHANTIER



Ecran incliné à Trignac

Après Trignac, c'est maintenant à Montoir-de-Bretagne d'accueillir un chantier d'écrans acoustiques qui démarrera en fin d'année et s'achèvera à l'été 2018. Il s'agira des derniers écrans acoustiques réalisés le long de la RN171 inscrits dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement des communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne.

Pendant toute la période des travaux, des mesures particulières de circulation aux abords de la RN171 seront prises. Des fermetures de nuit seront nécessaires et des déviations mises en place. La diffusion régulière de ce journal permettra d'informer les usagers et les riverains.

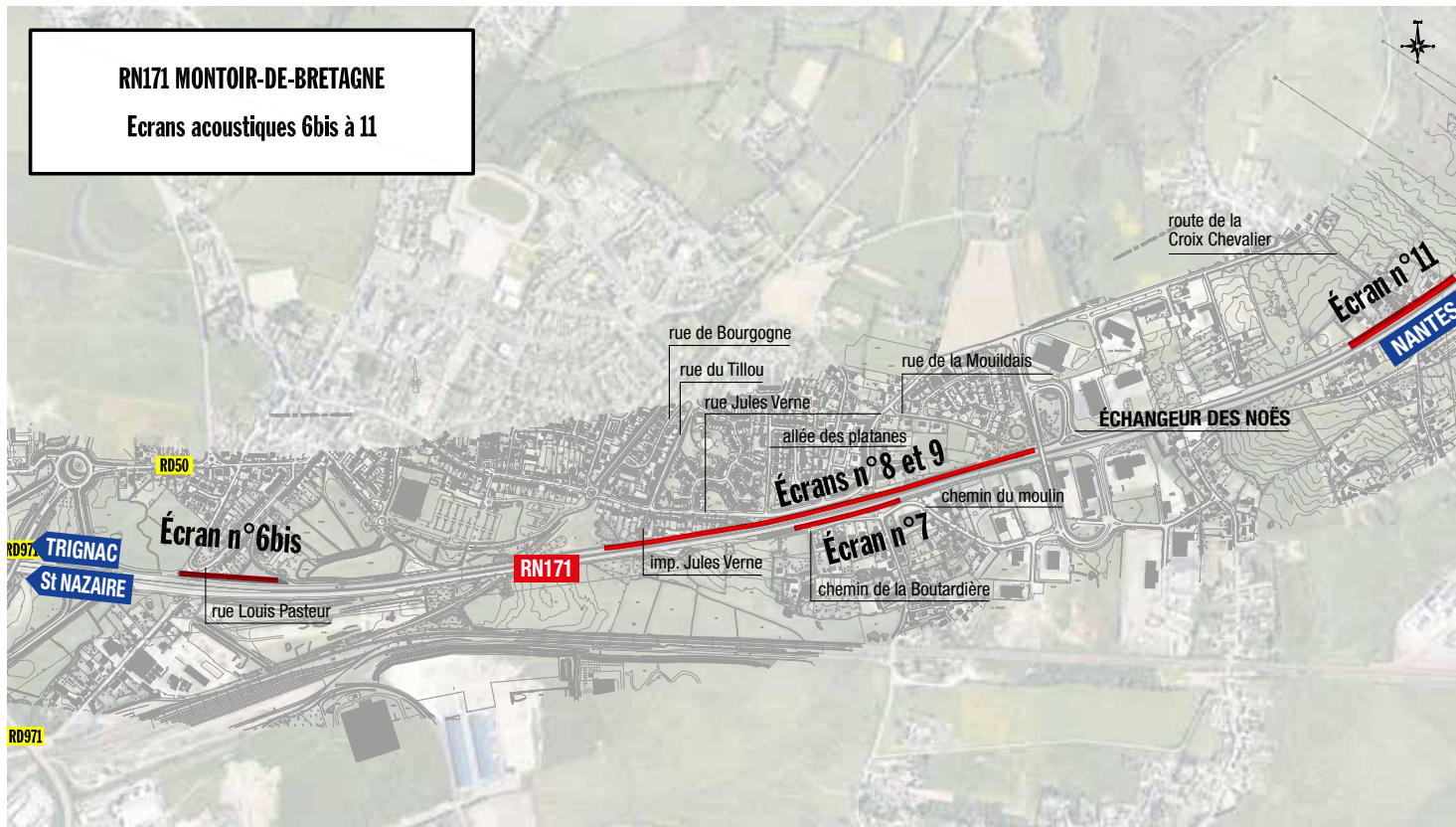
Annick BONNEVILLE

Directrice de la DREAL Pays de la Loire



RN171 MONTOIR-DE-BRETAGNE

Ecrans acoustiques 6bis à 11



EN CHIFFRES

4 ÉCRANS À MONTOIR-DE-BRETAGNE, ET 1 MERLON REHAUSSÉ

Écran 6 bis (merlon rehaussé) :
Hauteur = 3 m et Longueur = 220m

Écran 7 :
Hauteur = 3 m et Longueur = 240m

Écran 8-9* :
Hauteur = 3 m et Longueur = 950m

Écran 11 :
Hauteur = 3 m et Longueur = 250m

* les écrans 8 et 9 forment un seul et même écran avec une interruption avec recouvrement à mi-distance pour disposer d'une issue de secours pour les usagers en cas de panne.

L'ACTUALITE DU CHANTIER

➔ DEBUT DES TRAVAUX A L'AUTOMNE 2017

Les travaux des écrans acoustiques vont commencer à partir du 6 novembre 2017 et se termineront avant la fin du mois de juin 2018.

Quatre écrans seront construits et un merlon de terre sera rehaussé le long de la RN171. Ces protections acoustiques permettront de réduire l'impact des nuisances sonores générées par le trafic routier sur les riverains dont les habitations ont été identifiées comme un point noir bruit.

Ces travaux commenceront avec la réalisation des écrans dans le sens Nantes/St-Nazaire :

- tout d'abord, l'écran 8 (implanté le long de la RN171 et longeant la rue Jules Verne) et l'écran 6 bis (rehaussement du merlon situé avant l'échangeur de Montoir),
- à partir de janvier 2018, l'écran 11 (implanté sur la RN171 à proximité de la rue de la Croix Chevalier et du château d'eau),
- à partir de janvier 2018, l'écran 9 en prolongement de l'écran 8 (écran implanté le long de la RN171 et longeant la rue Jules Verne et se terminant à proximité de l'échangeur des Noés).
- enfin, à partir d'avril 2018 l'écran 7 (situé dans le sens St Nazaire/Nantes, écran implanté le long de la RN171 et longeant et le chemin de la Boutardière).



LES TRAVAUX PAYSAGERS

Après la réalisation des écrans, des aménagements paysagers seront effectués. Tout d'abord en mars 2018, des plantes grimpanes seront mises en place sur le merlon rehaussé (écran 6 bis) pour que la végétation recouvre l'ensemble de la protection. Puis, fin 2018, des plantations seront ajoutées aux extrémités de ce merlon rehaussé et de l'écran 8-9.

➔ VOTRE QUOTIDIEN PENDANT LE CHANTIER

Pour assurer le bon déroulement du chantier et réduire son incidence sur les riverains et sur les usagers de la RN171, plusieurs mesures seront prises pendant les travaux.

Les mesures de circulation : de jour, la circulation à 2x2 voies sur la RN171 sera conservée mais la largeur des 2 voies sera réduite à 6 mètres. Les poids lourds auront l'interdiction de dépasser. La vitesse sera limitée à 70km/h sur la portion de la RN171 en chantier. Les travaux qui ne permettront pas de maintenir la circulation à 2x2 voies sur la RN171 seront réalisés de nuit. Il y aura environ 100 nuits travaillées entre novembre 2017 et juin 2018.

Pendant les travaux de l'écran 9 (à proximité de l'échangeur des Noés), la bretelle d'accès à la RN171 sera fermée et une déviation mise en place.

Les travaux de nuit : pour certains travaux, les entreprises interviendront la nuit pour ne pas perturber la circulation sur la RN171. A l'occasion de ces travaux de nuit, des coupures de circulation partielles de la RN171 (fermeture d'un seul sens de circulation) auront lieu de 20h à 6h avec une déviation par la route portuaire (RD100).

Les transports en commun : des déviations seront mises en place lors de la fermeture de la bretelle de l'échangeur des Noés (début 2018). Plus d'informations disponibles sur www.stran.fr ou au 02 40 00 75 75.



Photomontage des écrans 8 et 9

ZOOM SUR...

➔ LE DIAGNOSTIC DES ISOLATIONS DE FACADES

En parallèle de la construction d'écrans de protections acoustiques, des isolations de façades vont être effectuées pour les habitations identifiées au titre des points noirs bruit (PNB).

En 2016 et 2017, les diagnostics des habitations concernées par les points noirs bruit (PNB) sur les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne ont été menés par le bureau d'études EREA. Il s'agissait soit des habitations pour lesquelles la protection par écran n'était pas suffisante pour abaisser le niveau sonore (principalement les étages) ou des habitations isolées (hors écrans). Les niveaux sonores à l'intérieur et à l'extérieur de chaque habitation ont été mesurés pour ensuite calculer l'isolation acoustique de chaque ouverture. Depuis l'été, les dossiers de diagnostic sont produits et transmis au fur et à mesure de leur réalisation aux propriétaires pour signature.

Dès que la DREAL aura eu le retour de tous les dossiers de diagnostic, des entreprises seront consultées pour la réalisation des travaux dans les logements dont l'isolation acoustique s'est révélée insuffisante à l'issue du diagnostic. Chaque habitation fera l'objet d'une convention signée entre la DREAL et son propriétaire pour la prise en charge à 100% des travaux par l'État dès que l'entreprise et leur montant seront connus.

MISE AU POINT

LES POINTS NOIRS BRUIT

Pourquoi ma maison ne fait-elle pas l'objet d'une protection par écran ou d'une isolation de façade ?

Pour que votre habitation fasse l'objet d'une protection acoustique, il faut qu'elle soit identifiée au titre du classement point noir bruit (PNB). Même si vous percevez du bruit, ce n'est pas forcément le cas.

Comment définit-on un PNB ?

Les PNB sont des bâtiments sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) localisés dans une zone de bruit critique, construits avant le 7 octobre 1978 ou avant l'aménagement de l'infrastructure et dont les niveaux sonores en façade dépassent les 70 décibels de moyenne en journée ou 65 décibels de moyenne la nuit. Les PNB ont été définis en tenant compte de l'évolution du trafic à l'horizon 2030.

Retrouvez la liste des PNB sur le site internet de la DREAL (rubrique enquête publique)

EN BREF

LES GRANDES ÉTAPES DU CHANTIER À MONTTOIR-DE-BRETAGNE

PHASE 1

NOVEMBRE 2017 À FÉVRIER 2018

Construction de l'écran 8

PHASE 2

NOVEMBRE 2017 À DÉCEMBRE 2017

Rehaussement du merlon 6bis

PHASE 3

JANVIER 2018 À MARS 2018

Construction de l'écran 11

PHASE 4

JANVIER 2018 À AVRIL 2018

Construction de l'écran 9

PHASE 5

AVRIL 2018 À JUIN 2018

Construction de l'écran 7

PHASE 6

Travaux d'aménagements paysagers

MARS 2018

Plantations au niveau de l'écran 6 bis

FIN 2018

Plantations aux extrémités des écrans 8-9

POUR LES PHASES 1 À 5 :

- Travaux préparatoires
- Fondations superficielles
- Construction de la glissière béton adhérent (GBA) élargie
- Pose des panneaux

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vous retrouverez toutes les informations sur l'avancement du chantier dans une prochaine lettre d'information en février 2018 et sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire.

POUR PLUS D'INFO

Rendez-vous sur le site internet de la DREAL (rubrique infrastructures de transport et aménagement).

LE FINANCEMENT

Le coût total de l'opération est de **9,8 millions d'euros**. Il comprend les frais d'études et les travaux d'écrans acoustiques et d'isolations de façades. L'opération fait l'objet d'un financement **100% État**. Elle est financée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

L'ÉQUIPE

Maître d'ouvrage :

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de Loire

Contact : Mathieu GALIANA
mathieu.galiana@developpement-durable.gouv.fr
m171-pa-trignac-montoir.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Maître d'œuvre :

Direction interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIR Ouest)

Contact : Patrice BARBET
patrice.barbet@developpement-durable.gouv.fr

Entreprises en charge du chantier :

EUROVIA/ LEPINE TP

Bureau d'études en charge du diagnostic d'isolation acoustique des maisons individuelles : EREA



Pose des portiques de signalisation à Trignac

Cette lettre d'information est publiée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation :

MD Conseil
Crédits photographiques :
DREAL Pays de la Loire, AEI Paysage, SCE,
DIRO